

La Versanne

Bulletin municipal 2024



MÉMOIRE

HOMMAGE À
JEAN-MARIE CHALAYER

CIVISME

VIVRE ENSEMBLE

RESSOURCES

L'EAU DE LA VERSANNE



INFOS MAIRIE

Mairie de la Versanne

Le Bourg
79 route de Ruthiange
42220 La Versanne

04 77 39 61 31
mairie-la-versanne@wanadoo.fr
www.cc-montsdupilat.fr/commune/la-versanne

Horaires d'ouverture

Les lundis et jeudis de 13h à 16h30
1^{er} et 3^e samedis de 9h à 11h



INFOS ÉVÉNEMENTS



Mairie de la Versanne
villagedelaversanne
Mairie de la Versanne

SOMMAIRE

CHRONIQUE DE RUTHIANGE

PLU p 4-5

FINANCES

Budget 2024 p 6

EN IMAGE

Fête de la musique p 7

SNU

Aux loges de monteux p 8

VIE ASSOCIATIVE

J.S.C.V. p 9

CIVISME

Vivre ensemble p 10

ANNUAIRE

Nouvelle entreprise p 11

CCAS

L'atelier créatif p 12

SERVICE

Groupe ASA p 13

HISTOIRE & PATRIMOINE

Les grives p 14-15

RESSOURCES

l'eau de la commune p 17

ENTRETIEN

Croisée des chemins p 17

CÔTÉ CUISINE

Barabans p 18

ENVIRONNEMENT

Pilat propre p 19

CULTURE

Bibliothèque p 18

ACTIVITÉ

Tu joues ? p 19

VIE CULTURELLE ET SOCIALE

Renouvellement p 22

ENVIRONNEMENT

Nos déchets p 23

MAI 2024 - N°28

Responsable de publication : André Geourjon
Rédaction & mise en page : Commission communication - La Versanne
Photo de couverture : André Geourjon - Imprimerie GRAPHEOS



EDITO DU MAIRE

Chères Ruthiangères,
Chers Ruthiangers,

Cette année nous fêtons deux anniversaires importants qui ont marqué l'histoire de notre commune, les 50 ans du Parc du Pilat et les 20 ans de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Les particularités du territoire du Pilat, repérées dans les années soixante par des citadins qui ont appréciés à juste titre sa richesse naturelle et sa diversification, ont justifié la création d'une association, les amis du Pilat. Puis, avec le concours des collectivités publiques et personnalités politiques le Syndicat Mixte du Parc du Pilat a vu le jour en 1974. Parmi ses premières actions on peut citer celles liées à la protection de la nature et notamment le comportement de chacun à son égard dans sa vie personnelle comme professionnelle ou tout simplement inciter tout public à mieux la connaître pour bien la respecter. Cet engagement a sûrement permis de préserver la qualité de notre environnement paysager bien qu'il soit difficile d'imaginer aujourd'hui ce qu'il en aurait été sans cette institution.

Pour des raisons techniques et financières les communes se sont regroupées depuis très longtemps pour partager la gestion de missions publiques essentielles pour les citoyens. Fortement encouragé par l'Etat, en 2004, les communes des cantons de Saint-Genest Malifaux et Bourg-Argental forment un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dénommé Communauté de Communes des Monts du Pilat. Dès sa création différentes compétences lui ont été attribuées telle que l'économie. Cela n'a pas été facilement accepté par les élus communaux car les recettes fiscales ou taxes diffèrent entre les communes. Aujourd'hui c'est au tour de la compétence eau potable et assainissement de passer sous le contrôle communautaire. L'ensemble du Conseil Municipal de La Versanne est toujours opposé à cette obligation de transfert de compétence, lequel n'est pas synonyme de transfert de connaissance, avec pour motifs essentiels un surenchérissement du coût de cette prestation et une réactivité moindre pour les interventions en cas de fuite ou actions de maintenance. Enfin, sans être médisant, il faut bien reconnaître que tous ces transferts ne déchargent pas complètement les communes de ces missions. A titre d'exemple, c'est la commune qui est maître d'ouvrage pour la création d'un hébergement touristique aux Préaux ou l'aménagement d'un local au centre-bourg pour un artisan. Par contre, elle bénéficie d'un appui efficace des services administratifs communautaires dans ses projets appartenant à des compétences communautaires.

Sur le plan local notre commune a conservé ses compétences sociales malgré l'incitation d'une loi qui préconisait le contraire. Pendant ce mandat le CCAS a engagé une réflexion avec des partenaires qualifiés pour que ses actions soient plus précisément destinées aux personnes les plus nécessiteuses. C'est ainsi que pour la première fois les enfants de moins de 12 ans ont bénéficié d'un chèque "cadhoc" d'une valeur de 20€ pour la rentrée scolaire de septembre. Cette opération a été une réussite car pratiquement la totalité des familles ont profité de cette aide financière.

André Geourjon
Maire de la Versanne



samedi 7 septembre 2024



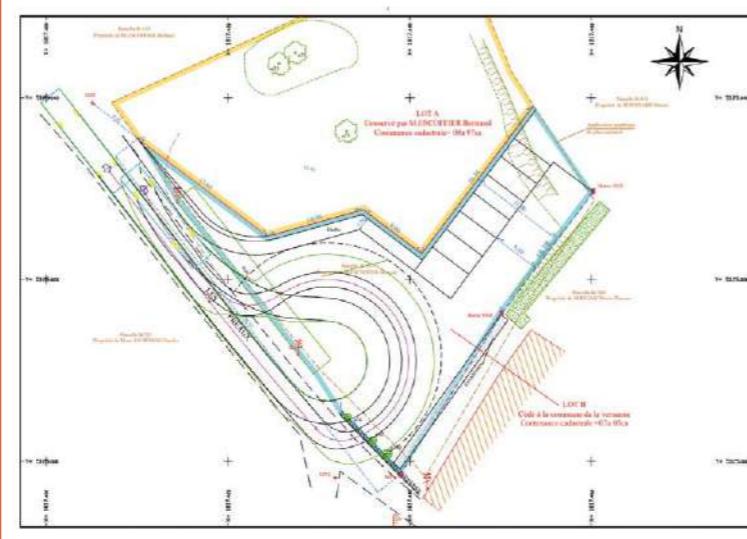
P3

LA CHRONIQUE DE RUTHIANGE

ÉTAT DES LIEUX

CREATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT HAMEAU DES PREAUX

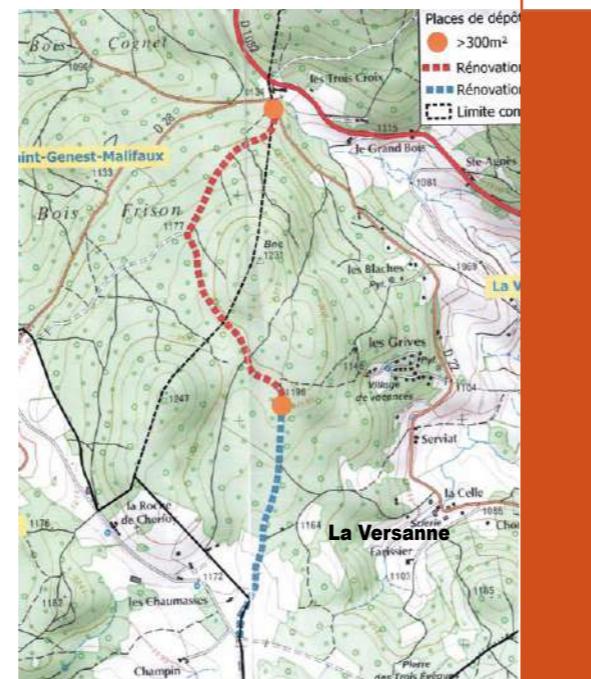
Depuis de nombreuses années les véhicules longs rencontrent des difficultés pour manœuvrer sans qu'une solution soit trouver pour lever ces complications qui concernent principalement les livreurs et autocars scolaires. Le foncier de l'entrée du hameau ayant changé de propriétaire, la configuration du lieu a été adaptée pour un usage différent, ce qui a crée une opportunité pour une réflexion globale liée aux usages de la voirie. Dans un échange avec le service de transport scolaire, puis avec le transporteur qui effectue cette mission pour le compte de La Région AURA qui a notifié que la configuration actuelle de retournement n'est pas adaptée et ne répond pas aux normes , les élus ont entrepris les négociations avec le propriétaire du terrain, Monsieur Bertrand ESCOFFIER, afin d'obtenir un accord de principe sur une éventuelle acquisition. Un géomètre a été sollicité pour réaliser un document d'arpentage pour une surface de 705 m², lequel a été validé par le transporteur scolaire (SARL BARRALON) qui a notifié que le projet apporte plus de sécurité pour les écoliers, puis approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de la séance du 14 décembre 2023. Pour éviter un délaissé de terrain en fond de parcelle, un espace de stationnement est possible pour 6 à 8 véhicules de tourisme, ceci présente un avantage considérable pour ce hameau dépourvu de parking. Le terrain a été acheté 10€/m² en raison de l'aménagement de la plateforme réalisé par le vendeur.



LA DESSERTE FORESTIERE DU BOIS FRISON

Des Chaumasses au Grand- Bois

Le programme d'aménagement des dessertes forestières lancé il y a 2 ans se poursuit sur notre commune, après le chemin de La Pierre des Trois Evêques ouvert à la circulation ce printemps c'est naturellement la liaison des Chaumasses aux Trois Croix qui a été rénovée car ce massif a un potentiel forestier conséquent. Le tracé s'inscrit sur 2 communes, La Versanne et Saint-Genest Malifaux, sur une longueur totale de 2710m. L'ensemble du chantier est scindé en deux programmes, 1610m sur les 2 communes pour un montant de 25 042€HT, puis 1100m sur la commune de La Versanne pour un montant de 7 790€HT. Le financement est assuré à part égal entre les communes et le Conseil Départemental puis réparti en fonction du linéaire communal. Pour la commune de La Versanne des frais de géomètre et notaire seront en sus car le chemin à son emprise sur 2 parcelles privées. Les travaux comprennent la création de 2 dépôts de 300 m, la mise en forme de la bande de roulement et ses accessoires, la mise en œuvre de remblais d'origine granitique et la gestion des eaux de ruissellement. Afin de permettre aux matériaux de se stabiliser la circulation sera rétablie courant novembre 2024.



Etapes réalisées

Lancement de la révision simplifiée du PLU et de la concertation du public par délibération du conseil municipal

Réunion de travail sur les premiers éléments de l'étude

31 janvier 2024

8 avril 2024

Réalisation de l'évaluation environnementale

Concertation du public

Etapes restantes

Rendu des conclusions de l'évaluation environnementale

Réunion de finalisation du dossier avant échange avec les personnes publiques associées (PPA)

Automne 2024

Arrêt du projet en conseil municipal

Transmission du dossier aux PPA et examen conjoint

Réalisation de l'enquête publique

Examen des observations des PPA et de l'enquête publique

Finalisation du dossier pour approbation

2025

Approbation du projet

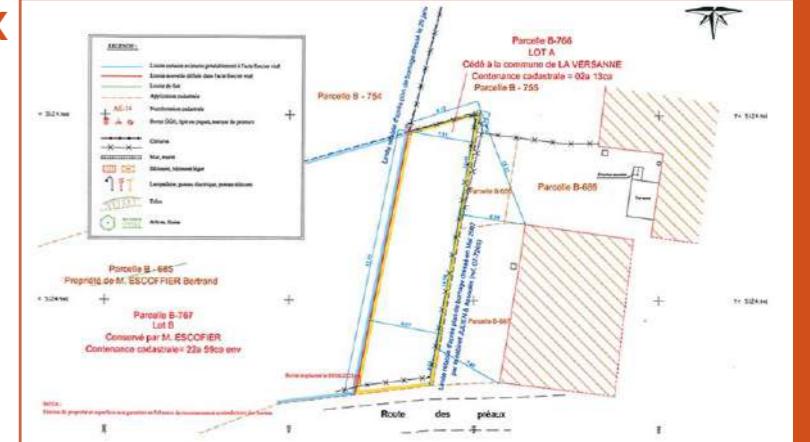
Le calendrier peut être soumis à évolution en fonction des besoins techniques ou politiques

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

En début de mandat la commission urbanisme a corrigé en interne le zonage du PLU car plus de 150 parcelles sont placées en zone agricole alors qu'elles sont boisées ou inversement. Avec le concours du bureau d'étude EPURES un projet de révision allégée est lancé, le Département de La Loire accorde une subvention de 6600€ et l'Etat 8244€ dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD) soit une aide de 70% sur un montant de 21000€. Cette dépense comprend une étude environnementale rendue obligatoire car notre territoire comprend des sites Natura 2000. Ce travail va se poursuivre sur les années 2024 et 25, il comprend principalement une évolution de la zone Auf pour qu'une partie soit en zone Auc, correction de la limite de la zone de loisirs pour qu'elle corresponde à la réalité du terrain, idem pour la zone Auf des Cotes, mise à jour zones agricoles et naturelles, prise en compte des périmètres de captage, une distinction entre abris pour animaux et bâtiment de stockage de fourrage, création d'une zone réservée pour l'accès au presbytère. Concernant ce dernier point, un espace pour création d'un chemin qui permettra de desservir également une habitation et un terrain constructible a été initialement inscrit dans le PLU puis supprimé. Actuellement et malgré l'intervention de plusieurs partenaires institutionnels ces dernières années aucune solution n'a été trouvée pour désenclaver le presbytère vacant depuis plus de 30 ans. L'évolution du processus établi d'après le calendrier peut évoluer, l'information sera publiée par affichage et Illiwap.

PARKING GITE DES PREAUX

La création du gite des Préaux, dont la capacité peut atteindre 14 personnes, implique de prévoir son fonctionnement et notamment un stationnement de proximité pour les véhicules. Cet espace pourra aussi être utilisé pour recevoir les VRD nécessaires à cet établissement touristique situé en bordure de voie communale. Le propriétaire riverain Bertrand ESCOFFIER a bien voulu céder 213m² pour que cette construction bénéficie de suffisamment d'espace pour les vacanciers. Un accès direct sur la VC à partir de son terrain ainsi qu'un exceptionnel (engin long) lui a été accordé. Le terrain est cédé en l'état pour un cout 7,50€/m², puis approuvé en Conseil Municipal lors de la séance du 14 décembre 2023.



FINANCES

BUDGET 2023 SIMPLIFIÉ

La commune

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES RÉELLES	196 268 €
RECETTES RÉELLES	263 337 €
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES RÉELLES	80 725 €
RECETTES RÉELLES	366 108 €

L'eau - l'assainissement

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES RÉELLES	59 198 €
RECETTES RÉELLES	53 208 €
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES RÉELLES	30 300 €
RECETTES RÉELLES	48 302 €

BUDGET PRIMITIF 2024

La commune

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	332410 €
RECETTES	332410 €
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	873 158 €
RECETTES	873 158 €

L'eau - l'assainissement

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES RÉELLES	33518 €
RECETTES RÉELLES	64 500 €
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES RÉELLES	32960 €
RECETTES RÉELLES	28000 €

LE BUDGET DANS LE DÉTAIL

Les projets lancés en début de mandat sont en cours de réalisation dans différents domaines ce qui a pour principale signification budgétaire des montants élevés.

La ligne de dépenses bâtiment est marquée par la réhabilitation de l'ancienne école des Préaux en Gite de France, nous avons également l'aménagement de la salle polyvalente rendu nécessaire pour l'adapter à son utilisation actuelle ainsi que différents travaux de maintenance préventive ou routinière.

Le programme voirie est allégé par rapport aux investissements que nous avons connu par le passé car nous ne sommes plus en mesure d'engager des frais d'entretien conséquents. Malgré cette difficulté le chemin des Pommeaux

Blancs a été revêtu par l'entreprise HEYRAUD TP pour un montant de 21 657€ ht tandis que celui de La Revicole a été refait en interne avec le concours de l'entreprise APTP. Avec les mêmes moyens d'intervention la réparation des dégradations de chaussée (point à temps) a été exécutée sur l'ensemble de la voirie communale.

Autre source de dépense inscrite au budget d'investissement, l'urbanisme avec la révision allégée du PLU d'un cout de 20 740€ ht.

Des projets inscrits aux budgets primitifs ne se réaliseront pas tel

que la pose de citerne incendie prévue à Fogère et aux hameau des Grives car la commune n'a pas été retenu dans le cadre des aides DETR et Fonds Verts ; l'enfouissement des réseaux et canalisation des eaux pluviales au hameau des Préaux car des conventions de passage n'ont pas été signées par des propriétaires.

Fin 2024 le budget communal et celui de l'eau/assainissement présentent un montant total de capital dû qui s'élève à 596 023€, soit un montant d'annuité de 53 500€ par an.

EN IMAGE

L'ARBRE DE NOËL

Avec la compagnie BELGUETA, un spectacle qui vient à vous, s'est installé ce samedi 16 décembre à la salle polyvalente pour animer l'arbre de Noël. Les enfants ont été transportés sous une tente dans la pénombre dans un autre univers «Les histoires mystérieuses d'AYA.» Mylène, conteuse et Gregory musicien, nous ont emmenés faire des rencontres improbables dans la forêt sous la forme d'un conte musical. Le spectacle terminé, le père Noël est arrivé



pour remettre les cadeaux aux enfants : des places de cinéma. Le goûter offert par le CCAS a permis à toutes les personnes présentes de se retrouver et d'échanger sur la vie du village.

REPAS DU CCAS AU GRAND-BOIS



Parfois le hasard fait bien les choses ... enfin presque. L'auberge du Grand-Bois, dont il n'est pas utile de la présenter aux habitants du village, a été retenue cette année pour le traditionnelle repas annuel offert aux Séniors de plus de 70 ans. Les membres du CCA espéraient retrouver le gérant, Christian Jacquemont, inscrit sur la liste des invités pour la première fois cette année . Malheureusement, retenu par d'autres obligations il n'a pas pu partager le repas mijoté par ses cuisiniers et dégusté par la quarantaine de Ruthiangers. L'appétit étant au rendez-vous, c'est une grande tablée qui a pris place au sein de l'auberge, sous l'attention bienveillante de Colette et ses associés pour que ce déjeuner amical soit apprécié de tous. Une ambiance de circonstance omniprésente avec le bonheur de se retrouver pour un temps festif, d'échange des nouvelles locales ou familiales, mais sans oublié d'avoir une pensée pour Stéphane Jacquemont qui nous a quitté le 15 mai à l'âge de 50 ans.

FÊTE DE LA MUSIQUE

La Fête de La Musique organisée par la municipalité et l'association JSCV a obtenu tout le succès escompté à La Versanne grâce aux différents intervenants qui ont rythmé l'ambiance dès la fin de l'après-midi. Accueil en musique avec Jérôme au cœur du noyau historique du bourg à l'heure de l'apéritif pour une petite restauration consommée en plein air. Puis, le public a quitté la place pour rejoindre l'Eglise St-Didier et assister au concert de la chorale stéphanoise De Si Là. Sous la direction du Chef de Chœur Michel Thomas le spectacle en deux parties a permis d'apprécier des chants d'ici et d'ailleurs, du Gospel, cette musique vocale sacrée qui a un excellent rendu dans une église. Le public venu en nombre et enchanté par la qualité du spectacle des quarante choristes s'est laissé entraîné au fil des mélodies jusqu'à la prestation de la soliste souriante Bissa BIENVENU et sa voix extraordinaire qui retentissait bien au-delà de l'enceinte de l'édifice. La soirée c'est poursuit en toute convivialité sur la place du village avec le disc-jockey Ruthianger et les choristes dont beaucoup on découvert ce petit village du Pilat.



DEVOIR DE MÉMOIRE HOMMAGE À JEAN-MARIE CHALAYER

Pour la première fois la commune de La Versanne a participé à la commémoration organisée par le comité Franco-Belge de coordination en mémoire des soldats Mort pour La France lors de la guerre 14-18.



De gauche à droite:

- M , maire de La Versanne
- Colonel Florent Lavigne, Attaché de Défense, représentant l'Ambassade de France en Belgique
- M Geert De Boever, Président du Comité Franco-Belge de Coordination
- M Simon Lagrange, bourgmestre de Zulte
- M Jean-Christophe Destailleur, maire d'Halluin

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU) AUX LOGES DE MONTEUX

Il s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans pour leur permettre de vivre en groupe une nouvelle expérience encadrée par des personnes militaires.

Les activités sont sportives, apprendre l'autonomie, découvertes de la nature... pour ce séjour le thème principal concernait la biodiversité. Hébergés au Bessat pour plusieurs semaines ils ont passé une journée aux Loges de Monteux avec un temps de recueillement près de la stèle des 23 jeunes tués par la barbarie allemande le 20 juillet 1944.



COMMÉMORATION

80^{ème} anniversaire de la libération

Cette cérémonie habituelle a eu lieu vendredi 13 septembre 2024 à 17H30. Elle a été suivie à l'Auberge du Gd-Bois de la présentation d'une exposition itinérante sur la résistance et le comportement de la jeunesse pendant cette période sombre de notre histoire. Deux films et un documentaire réalisé à partir des témoignages de Joseph et Jean Courbon résidents à Trois Dents à cette époque ont clôturé cette cérémonie commémorative.

VIE ASSOCIATIVE JSCV

La fête de la musique

Le 23 juin, al JSCV avait invité la chorale Decidela pour un récital en l'église de la Versanne. La troupe et sa remarquable chanteuse de Gospel ont offert un concert de grande qualité au public nombreux. Pour terminer cette belle soirée, les spectateurs ont pu apprécier la buvette qui proposait sandwichs et boissons.



Festirando

Dimanche 3 juillet, 85 marcheurs ont parcouru les itinéraires de 11 et 19 kilomètres balisés par les bénévoles de l'association. La traditionnelle paella a été servie sous les chapiteaux au son de l'orchestre «Croque Mélodie».



Sortie annuelle du 22 octobre

La JSCV avait convié ses adhérents à «L'autre lieu» à la Ricamarie. Jean-Luc Epalle et Joël Dimier nous ont accueilli dans leur café théâtre pour un spectacle plein d'humour en parler «gaga» agrémenté d'un excellent repas.



La journée détente

Ce 9 septembre s'est déroulé le concours de pétanque gagné pour la quatrième fois par Gérard Féreol associé à Hubert Boutte.



La randonnée d'automne, nous a emmené sur les chemins du Bessat puis à l'auberge du Tremplin.

La gymnastique, tous les lundis cette activité fait le plein au risque parfois de pousser les murs de l'EPA !



Le beaujolais nouveau est arrivé le 19 novembre. A cette occasion 130 repas ont été servis dans la salle polyvalente.



CIVISME VIVRE ENSEMBLE

Notre monde est secoué par bien des conflits entre les hommes et d'un point de vue local notre village n'y échappe pas. Il nous semble important de rappeler quelques points qui peuvent être utiles pour vivre en bonne intelligence dans nos villages, hameaux, quartiers et voisinages.

Que vous habitez dans une maison, un hameau, ou dans un appartement, il n'est pas toujours évident de s'accommoder de ses voisins. Pourtant, il existe quelques habitudes à prendre pour un voisinage agréable et paisible. Voici quelques conseils pour une bonne relation.

• Accorder un sourire et dire bonjour

Plongés dans nos pensées ou stressés par un simple sourire peut faire la différence. Notre quotidien, on oublie parfois de dire bonjour. Pourtant, pour entretenir de bonnes relations avec ses voisins, pensez-y !

• Rendre de petits et de grands services

Vos voisins s'absentent pour quelque temps ? Proposez-leur d'arroser leurs plantes ou de récupérer leur courrier, ou même de garder leur animal de compagnie. Avec ces petits gestes, vous améliorez les relations avec vos voisins.

• Respecter les règles essentielles

Pour éviter des conflits avec votre voisinage, respectez impérativement les règles prévues par la municipalité sur le plan de l'urbanisme par exemple, le stationnement de véhicule en période hivernale le comportement des animaux domestiques et leurs excréments.

• Organiser un repas avec vos voisins

Vous venez d'emménager ? C'est votre anniversaire ? Profitez de ces occasions pour inviter vos voisins à dîner chez vous ou prendre l'apéro. C'est l'opportunité de faire plus ample connaissance dans un cadre convivial.

• Ne pas faire trop de bruit

Pour entretenir de bonnes relations avec vos voisins, vous devez d'abord les respecter en réduisant ou limitant le bruit au quotidien. Dans tous les cas, si vous souhaitez effectuer des travaux ou organiser une fête, il est préférable de prévenir vos voisins au préalable et de respecter les horaires autorisés.

• Faire preuve de petites attentions

La récolte de votre potager dépasse vos espérances ? Vous souhaitez faire don de jouets ou de livres ? Vos fleurs ou jardin ont besoin d'eau pendant votre absence ? Ne manquez pas une occasion de faire plaisir à vos voisins.

• Être tolérant pour entretenir de bonnes relations avec vos voisins

Le chien qui aboie, la musique un peu trop forte, la voiture empiétant sur l'emplacement du voisin, évidemment toutes ces petites choses peuvent vite devenir agaçantes si elles se produisent trop souvent. Cela dit, avant de prévenir les autorités, pensez à discuter calmement avec vos voisins.

• Faire attention à vos plantations

Vous souhaitez planter un arbre dans votre jardin ? Assurez-vous que celui-ci ne vienne pas déranger votre voisin. Vous devez notamment respecter les règles de distance et de hauteur, et veiller à ce qu'il soit entretenu régulièrement. Son feuillage ne doit pas empiéter sur la propriété de votre voisin.

• Un dernier conseil pour favoriser de bonnes relations avec vos voisins :

Participez à la fête des voisins ! Cette réunion qui a lieu chaque année est l'occasion de passer un moment convivial et chaleureux avec les habitants de votre quartier, et de faire de nouvelles rencontres.

Et si vous ne savez pas comment vous y prendre, avez besoin d'un avis qui restera confidentiel ou tout simplement partager une préoccupation qui peut devenir un problème de voisinage, venez à la rencontre des personnes du CCAS de votre commune le premier mardi de chaque mois de 9H à 11H.

Vous pouvez aussi laisser un message au ???????(ccas)

ANNUAIRE NOS PROFESSIONNELS

Alimentation-Restaurant

La Ferme des Pommeaux Blancs

(élevage de chèvres de race Massif central) propose des fromages de chèvres du frais au très affinés en passant par les crémeux ainsi que des confitures de lait, conserves de viande de chevreau et savon au lait de chèvre. Caissette de chevreau sur commande. La boutique au lieu-dit les Pommeaux blancs est ouverte les mardis et vendredis de 17h30 à 19h, les jeudis et samedis de 9h30 à 12h30.
«Au plaisir de vous y accueillir». Evelyne Cousineau

L'auberge des Grands Bois

restaurant - vente de produits régionaux - organisation des samedis dansants

Les Trois Croix, 42220 La Versanne
direction@aubergedugrandbois.fr
Tél. 04 77 39 60 70

Bien-être

Atelier Mains'Sages

Martine Louison vous propose des massages bien-être de 30mn à 1h30 - Massage californien, suédois, récupération sportive, réflexologie plantaire, chaque massage est adapté à votre besoin. Bons cadeaux à offrir.
sur rendez-vous au 06 32 72 02 77

Loisirs

Acrobois Pilat

Le plus grand parc accrobranche de la région ! Tous nos parcours sont en ligne de vie continue, impossible de se décrocher. Les parcours sont accessibles à partir de 2 ans. Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les enfants de 2 à 6 ans peuvent évoluer en toute sécurité dans le village des elfes et sur le parcours d'initiation. Prévoyez une tenue de sport qui ne craigne pas d'être salie. Snack avec terrasse ouvert de 12h à 18h. Sentier découverte interactif, pétanque, randonnée et location de VTT électriques en juillet et août.

Réservation vivement conseillée
Les Trois Croix 42220 La Versanne
06 62 46 12 33
www.les-acrobois.fr

Santé

Psychologue du Vieillissement

Karine Gravelin - domicile et institution
103, route de la Biousse - 42220 La Versanne
Tél. 07.67.01.65.10

Charpente

Les charpentiers du Grand Bois

Charpente, couverture, zinguerie, menuiserie, balcons et terrasses bois, aménagements à ossature bois.

04 77 39 65 26

Scierie

Scierie menuiserie emballage

René Geourjon

Depuis 38 ans
Sciage et rabotage du bois
04 77 39 67 07

S

F.O.R.C.E.

c.
L

NOUVELLE ENTREPRISE

Terrassement APTP

Avec plusieurs années d'expérience dans les travaux publics Frédéric AYMARD a créé une entreprise individuelle qui correspond à son métier et qui répond aux besoins d'une clientèle de particuliers et collectivités publiques. L'aménagement d'infrastructures routière, travaux de génie civil ruraux ou urbain, intervention sur les réseaux d'eaux ou assainissement sont de missions que cette jeune entreprise maîtrise.



CCAS

L'ATELIER CREATIF DE NOËL

Pour la deuxième année à l'approche des fêtes de fin d'année, avec la participation de la bibliothèque, un après-midi récréatif était proposé pour confecter des décos de Noël.



La bibliothèque a vite pris des airs de fête, le beau sapin de la salle polyvalente a revêtu son habit festif. Pour l'année 2024 toujours décos pour les enfants et un atelier adulte, comment réaliser une table de fête (différents centre de table naturel, bougie, pliage de serviettes)

REMISE DES PRIX «CALENDRIER 2024»



Après l'arbre de Noël, la soirée a continué avec la remise des prix du concours photos pour notre calendrier 2024. Tous les participants étaient conviés.

Le jury composé de membres et élu (es) du CCAS c'étaient réunis auparavant pour départager et sélectionner les 14 photos gagnantes, choix très difficile 66 photos proposées et 26 participants Le concours photos est un excellent moyen de se challenger sur un thème.



La photographie animalière, les paysages au lever du jour, les couchers de soleil, la forêt, toutes les saisons étaient représentées. Chaque photo a été projetée sur grand écran afin de pouvoir apprécier sa qualité et commenter par son photographe. Chaque lauréat a reçu de la main de Monsieur le Maire un lot offert par le CCAS. Le concours est ouvert à tous alors n'hésitez pas à prendre de belles photos lors de vos balades dans notre village. La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié.

SANTÉ

LE CENTRE DE SOINS INFIRMIERS



Le personnel intervient à domicile. Il est composé de 11 infirmiers 9 aides soignantes, une secrétaire comptable, une personne à l'entretien. Un accueil de jour a été mis en place «ici et là dans le Pilat.» Celui-ci est itinérant sur le canton du PILAT dans le cadre du SSIAD. Cet accueil est destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, maladie apparentée, ou en perte d'autonomie.

Les lieux de rencontre : St Genest-Malifaux les lundi, Bourg-Argental le mardi, Lupé le mercredi, Pélussin le vendredi - Les horaires de 9h30 à 16h30.

Accueil de jour : 06 56 69 70 72 - Mail : accueildej.pilat@gmail.com

CSI / SSIAD - 2 rue du Poisot- 42220 Bourg-Argental - Tel : 04 77 39 64 16 - Mail : csi.bourg.argental@orange.fr

SOLIDARITÉ

NOËL ET PARTAGE

L'Association NOËL ET PARTAGE a été créée en 2003, le siège social est situé à l'Espace Déome, allée du 8 mai à Bourg-Argental, son président est Monsieur Charles RAMEAU .

Le but de cette association répondre dans l'urgence aux familles en difficulté, en situation précaire. Le rôle des dirigeants alerter les Mairies et CCAS, aller à la rencontre de ses familles et les orienter vers l'Assistante sociale, les Restos-du-cœur ou toutes autres associations humanitaires. Leur apporter une aide alimentaire, colis, bons d'achats de 1ère nécessité) du confort matériel soit électroménager, moyen de chauffage, des meubles ou toutes autres demandes les véhiculer si besoin. Pour cela une convention est signée avec les mairies ce sont les élus et membres des CCAS qui interviennent. Pour l'année 2003 l'association est intervenue une soixantaine de fois sur le canton de Bourg-Argental. Pour exister l'Association a : Des adhérents, et reçois des dons (Mairie, Associations, Paroisse) et redemande en fin d'année au CCAS une participation financière de 35% du montant des fournitures avancées.

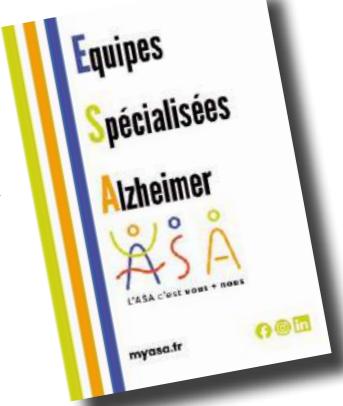
Elle organise des concerts dont une date à retenir le 20 octobre 2024 avec la venue de Pierre LEMARCHAL (père de Grégory LEMARCHAL).

Contact pour l'association : 06 05 13 04 45 ou le 06 32 92 88 27

SERVICE

ACCOMPAGNER LES MALADES ET LEURS PROCHES

L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) du Pilat est un service de l'ASA Groupe. Financé à 100% par l'assurance maladie l'ESA permet aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée de bénéficier d'un accompagnement à domicile sans condition d'âge.



Le but : stimuler la mémoire, travailler les capacités afin de limiter la perte d'autonomie et accompagner les aidants dans la compréhension de la maladie de leur proche. L'équipe intervient sur 3 mois renouvelable tous les ans. Pour pouvoir en bénéficier, parlez-en à votre médecin. C'est sur la base de sa prescription médicale que l'équipe peut intervenir.

Plus de renseignements, au 04 75 39 21 75 ou contact@myasa.fr ou myasa.fr ou nos réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn : ASA Groupe Santé Autonomie.



HISTOIRE & PATRIMOINE

LE VILLAGE DES GRIVES

En Angleterre, on les appelle «Clev Club», en traduisant «club contre l'ennui des villes». Ces clubs sont devenus en France, les villages de vacances. Dès l'automne 1965, le journal régional Le Progrès annonce dans la rubrique «un citadin à la campagne», la création prochaine, près de La Versanne d'un village de vacances de 25 chalets, style «cabane au Canada».

Dans les années 1950, l'aménagement des loisirs familiaux retiennent depuis quelques années, les efforts de la Fédération des associations de familles de la Loire (FFL) et de l'association familiale protestante. Elles veulent permettre l'évasion dans des sites agréables, près de la ville, pour le week-end ou à l'occasion des vacances. Depuis 1952, plusieurs réalisations sont à l'actif de la FFL. Ainsi, à Ceyssac, dans un petit village de la Haute Loire, à 6 kilomètres du Puy, une maison familiale reçoit chaque année une quarantaine de familles. L'association protestante organise depuis 1956, un village de vacances à Sanary (Var), groupant 90 pavillons et plus de 300 familles. L'union des deux associations en 1964 donne naissance près de Six-Fours (Var) à un village de 145 pavillons. Déjà dans le département de la Loire, 35 pavillons sont construits proche de la base nautique de St-Victor-sur-Loire. Les réalisations se succèdent à un rythme accéléré.

Un nouveau projet se dessine à quelques lieues de Saint-Etienne. Après 3 années de réunions préparatoires à la Versanne, dans un site vierge à 1100 mètres d'altitude, proche du col du Grand-Bois, au grand air, les deux

associations vont conjointement édifier le deuxième village du département. Sur un terrain de la famille Geourjon, ancien pâturage de 3 hectares, la Société Lavigne prévoit la construction de 25 chalets de type «écureuil» avec un soubassement en maçonnerie et structure en bois. Trois options sont proposées : un chalet de 34 m² avec séjour, cuisine attenante, un sanitaire et une chambre et garage ; un 42 m² avec deux chambres et un 64 m² avec trois chambres. Cinq chalets sont doubles. Tous les chalets sont livrés bruts sans finitions intérieures.

Les associations familiales sont juridiquement propriétaire et responsables des habitations. Elles achètent le terrain, choisissent un architecte, déposent le permis de construire. Les familles sont propriétaires de leur chalet, installé sur un terrain appartenant à la SCIA les Grives (société civile immobilière d'attribution) dont ils détiennent des parts sociales. Cela permet, avec un apport financier relativement modeste d'accéder à un bien immobilier. Elles acceptent le règlement intérieur, les frais de gestion, les dépenses d'aménagement. Le village des Grives

est un hameau de la commune de La Versanne, cette entité est dirigée, à l'origine par un comité de village de 8 personnes composé par des représentants des associations et des représentants des familles. Une élection nomme un président, un trésorier, un secrétaire, une commission entretien, une autre sur l'eau et d'autres commissions si besoin.

Le village de vacances de La Versanne est inauguré le 1er octobre 1966 en présence d'un nombreux public et notamment du député de la Loire M. Chazalon, du secrétaire général de la préfecture M. Chartron et du président de la Fédération des familles de la Loire M. Deculty.



Dès le mois de juillet 1966, les familles se sentent bien dans ce hameau avec comme horizon, la vue panoramique sur la chaîne des Alpes. D'abord, les primo-ruraux ont aménager l'intérieur des chalets. Les courbarutes et les ampoules sont venues ensuite, à bout des fougères et des broussailles.

Rapidement, les villageois vont accaparer l'espace qui leur ait offert en profitant de l'immense forêt qui entoure le hameau pour cueillir des mûres, framboises, myrtilles et champignons. Les moins hasardeux resteront dans l'enceinte de la propriété protégée pour faire du vélo, jouer aux boules ou engager un match sur le terrain de volley. Certains pas frileux, se rafraîchiront dans la réserve d'eau. Pour plus de sécurité, la propriété est fermée par une barrière. Le ravitailler ne posera pas de problème, rapidement le

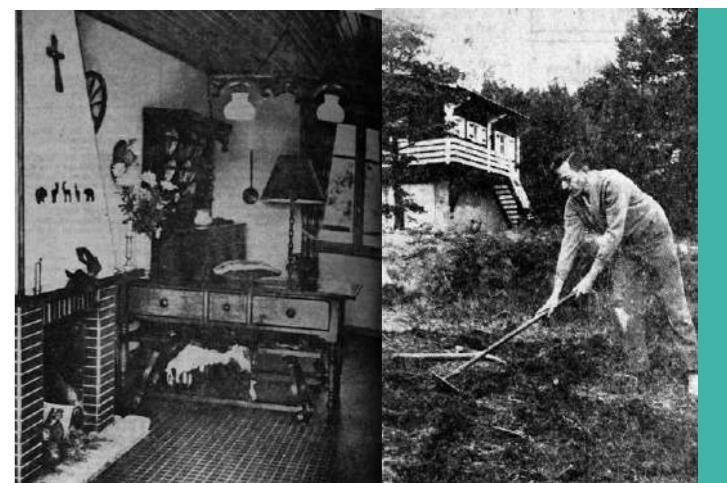
laitier, boulanger, épicer et primeur feront une halte régulière au hameau des Grives dans un esprit très convivial et familial.

En septembre 2018, la Société Civile Immobilière d'Attribution (SCIA) est dissoute pour laisser place à l'Association Syndicale Libre (ASL) qui fonctionne comme un lotissement. Le Comité de gestion de bénévoles, est formé de 6 membres avec un président, trésorier et secrétaire engagés pour trois ans. Pour alléger le travail du Comité, des commissions se penchent sur les problèmes plus spécifiques : entretien des espaces verts, problèmes des eaux, des routes etc... Le Comité de gestion fait le lien avec la municipalité, le voisinage et les artisans locaux.

Des journées de travaux collectifs sont organisés deux fois par an pour maintenir les espaces et les installations. Ce sont toujours des moments importants pour favoriser la connaissance, créer des liens et le partage entre les copropriétaires. Comme dans la plupart des quartiers, un apéritif clôture la fin de saison d'été.

Malgré les 60 ans d'existence du village, les équipes de gestion du village essaient de conserver l'esprit des fondateurs, malgré le changement des mentalités un peu plus individualistes. Huit chalets sont encore détenus par les descendants des premiers acheteurs et six familles sont en résidence principale. Depuis 1966, aux Grives, Henri Liotard est toujours présent, il est le dernier témoin de cette réalisation communautaire novatrice.

Didier FLEURY
Hélène CHOSSON-ARNAUD, Présidente de l'association





RESSOURCES

L'EAU DE LA COMMUNE

La commune de La Versanne gère en interne la distribution de l'eau potable jusqu'au 31 décembre 2025. A compter de 2026 cette compétence sera transmise à la Communauté de Communes comme l'impose la loi Notre.

Les élus de la municipalité sont défavorables à l'unanimité car cette disposition va engendrer des dépenses supplémentaires aux ménages raccordés ; prioriser des investissements qui ne seront pas ceux dont notre commune à le plus besoin ; créer de l'inertie lors des interventions de réparation des fuites ; et enfin ôter une responsabilité aux élus des communes rurales qui avaient le savoir-faire et la connaissance du terrain. Les associations nationales

d'élus sont opposées à cette obligation, comme le Sénat qui ne cesse de proposer des solutions alternatives, ainsi que tous les élus comme ceux de La Versanne qui sont habitués à intervenir pour chaque dysfonctionnement. La loi impose le transfert d'une responsabilité mais pas sa compétence, au sens de la connaissance, car on ne peut pas acquérir spontanément le savoir dans un domaine aussi particulier que celui de la gestion de l'eau potable.

Depuis que notre commune fournit de l'eau à B.Argental nous avons régulièrement des ruptures sur l'antenne Le Bourg à Fogère en raison de la pression qui a dû être relevée pour s'adapter à la topographie du terrain. La photo montre la réparation d'une bouche à clef à Fogère en juillet 2024. Les relevés hedomadaires ont montré une surconsommation, le contrôle de chaque raccordement à permis de localiser celui qui était fuiard et dès le lendemain (jours ouvrés) la distribution était rétablie sur l'ensemble du réseau grâce au concours des élus, de l'employé communal et d'une entreprise locale (Escoffier).



AMÉNAGEMENT FRANSYLVIA-LOIRE

FRANSYLVIA-LOIRE le syndicat des Sylviculteurs de La Loire s'est réuni à l'Auberge du Grand-Bois pour organiser son assemblée générale statutaire.



C'est dans un cadre idéal que les propriétaires forestiers de La Loire ont été reçus comme l'a rappelé le maire de La Versanne, André Geourjon, lors de son mot d'accueil " un lieu inscrit dans un site pittoresque depuis 1946 grâce à sa forêt primaire et son col, lequel domine un vaste territoire ayant pour horizon le Massif Alpin, une grande salle aménagée en bois massif chauffée par une cheminée qui a aussi une fonction de rotissoire"



Après validation de l'ensemble des rapports présenté par le Président Jacques-Régis DESCOURS, c'est le CNPF qui a montré les actions de développement économique destinées à valoriser la forêt et son exploitation par des travaux de voirie. Dans le Pilat 13 projets sont engagés dont 9 concernent le territoire de la

ENTRETIEN AU CROISEMENT DES CHEMINS

Le hameau des Préaux était le lieu de jonction de plusieurs chemin ruraux avant la création de la route nationale en 1830, celle-ci devenue départementale N°22 il y a une vingtaine d'année relie St-Sauveur en Rue au Grand-Bois créé il y a un siècle.



Des chemins sont restés ouverts en raison de leur vocation de desserte pour les propriétaires, d'autres sont encore accessibles grâce à la pratique de la randonnée ou à la volonté de personnes qui les maintiennent accessibles. Le chemin qui se dirige vers le hameau des Grives n'a pas eu le même sort. La création du hameau des Grives (1965) et les révisions cadastrales lui ont ôté sa capacité

Communauté de Communes des Monts du Pilat. A La Versanne, le chantier de la desserte forestière de La Pierre des Trois Evêques est achevé, celui du Bois Frison et Le Gd-Bois au Bessat sont en cours, tandis que celui du Patural de Monteux est pratiquement terminé sur le plan administratif, ensuite c'est une commission régionale qui devra statuer.

En fin de réunion plusieurs sujets ont été abordés tel que les obligations légales de débroussaillement (OLD) qui concernent les propriétaires du foncier bâti et non bâti et les collectivités publiques ; les cartes d'aléas (risques naturels) qui devront être réalisées par les communes ; les biens sans maître qui doivent être régularisés; ainsi que les actions entreprises par Commune Forestière (association départementale) ou Le Parc du Pilat pour que les propriétés forestières bénéficient de la plus grande attention de la part des propriétaires mais aussi des usagers tel que les randonneurs.

CÔTÉ CUISINE BARABAN OU DENTS DE LION



Cette année le BARABAN (pissenlits) ou dents-de-lion est à l'honneur pour apporter dans nos assiettes les saveurs curatives de notre campagne.

Plante comestible, médicinale, mellifère (qui produit du miel) aux très nombreuses vertus, très riche en vitamines, dépurative, laxative et diurétique. Elle nous débarrasse des toxines de l'hibernation. Tous est bon dans le pissenlit on peut utiliser :

Sa feuille : en salade, en soupe

Ses racines : infusées et bues en tisane

Ses boutons floraux : pour relever les plats (comme des câpres)

Ses fleurs épanouies : en gelée

Recette de la salade de BARABAN :

- Ramasser que des jeunes pousses bien tendres, laver essorer.
- Cuire des œufs durs ou mollets
- Faire revenir des lardons fumés
- Faire quelques croutons ajoutés une belle vinaigrette bien relevée.

Accompagné d'une râpée, Bon appétit !



Gelée de fleurs de PISSENLIT :

A l'arrivée du printemps les pissenlits fleurissent dans nos campagnes, profitez-en pour faire une délicieuse cramaillotte ou miel de pissenlit, recette de nos grand-mères à base de fleurs de pissenlit.

Ramasser les pissenlits entre 12h et 15 h lorsque les fleurs sont très épanouies.

- 350 fleurs de pissenlit
- 2 Oranges
- 2 citrons
- 1 Kg de sucre en poudre
- 1,5 litre d'eau

Laver les pissenlits à l'eau claire ôtez les tiges vertes ne conserver que les pétales, faites les sécher quelques heures au soleil. Placer les pissenlits dans une bassine avec les morceaux agrumes coupés en rondelles et les zestes, faire cuire 1 heure après les premiers frémissements filtrer, ajoutez le sucre faire cuire 45 minutes supplémentaires jusqu'à ce que la confiture épaisse pour avoir la consistance assez proche du miel.

Vérifier la cuisson en utilisant la méthode de la goutte.

Versez la préparation dans des pots et conserver à l'abri de la lumière.

Bonne dégustation !



ENVIRONNEMENT PILAT PROPRE

Malgré les conditions météorologiques très défavorables un groupe de courageux a répondu favorablement à l'invitation de la municipalité pour le nettoyage de la nature.

L'entrée Nord du village a été pendant de nombreuses années le lieu de dépôt des ordures des habitants, un panneau le mentionnait, certaines se sont décomposées et d'autres ensevelies par la végétation. Pour certaines, elles sont toujours là comme le verre, le plastique ou la ferraille et les travaux de voirie pour desservir ce lieu, réalisés ce printemps, on fait ressurgir ses détritus. Chloé et Hugo accompagnés de Mamie Nicole et autres adultes, dont la Présidente de l'Association JSCV Mme Suzanne Fernandez, ont rempli 6 sacs dont 2 de verre. Des déchets de rénovation de chaussées et espaces publics ont aussi été déposés ces dernières années par des entreprises et c'est pas des petites mains qui peuvent faire le nettoyage car ils sont estimés à plusieurs centaines de mètre cubes de remblais de toutes sortes (goudron, pavés, canalisations béton et plastique, drain ...). Les élus présents ont décidé de rechercher les auteurs de ces dépôts illégaux et des solutions pour remettre en état ce terrain qui a eu une vocation agricole grâce aux nombreuses terrasses qui peuvent le rendre exploitable et surtout plus attrayant.

Cet espace sous le cimetière, entre la voie communale et la RD1082 est une zone frange très visible, elle est l'objet d'une attention particulière avec le concours du Parc du Pilat qui emploie 2 stagiaires paysagistes pour mettre en valeur ces territoires de transition entre zone urbanisée et naturelle sur 4 communes du Parc dont La Versanne.

JEUNESSE UNE COLO NATURE

L'Espace Déôme a décentralisé l'accueil jeunes sur la commune de la Versanne trois semaines sur cinq pendant l'été.



Le cadre sur place a permis l'organisation d'une nuit en tente et deux jours d'activités grimpe d'arbres avec l'intervention de Sambala et Baobab sur un site gracieusement mis à disposition par la propriétaire. Les 16 participants ont pu se reconnecter avec dame nature, savourer la douceur d'une douche au tuyau d'arrosage, bref, se créer un souvenir intact de leur colo !

Un grand merci à la commune de nous avoir accueilli dans ce cadre idyllique !

CULTURE BIBLIOTHÈQUE

Chaque samedi matin de 9h à 12h, venez profiter de l'espace bibliothèque nouvellement réaménagé. Se prélasser sur le canapé avec une BD, faire découvrir aux plus petits les albums, commencer à lire seul dans le coin jeunesse, pour les adultes choisir sa lecture du moment parmi les policiers, les BD, la science-fiction, les romans d'auteurs, ou encore les documentaires et revues, il y en a pour tous les goûts et si rien de tout cela ne vous tente, poussez la porte pour venir boire un café.

La bibliothèque de La Versanne fait partie du réseau des Médiathèques des Monts du Pilat qui vous offre un large choix de livres et DVD réservable avec possibilité de retrait à La Versanne :

www.mediatheques-montsdupilat.fr.

CA S'EST PASSÉ EN 2023

• De mai à juillet, une exposition de Raymond Depardon sur la campagne auvergnate a été accompagnée du conteur Pierre Padaillé de la Compagnie les Trois Pommes. Il nous a invité à partager un moment fort convivial et drôle avec « Assicle et Vitaline ».



Les samedis de 9h à 12h lire discuter Et pourquoi pas devenir bénévole !



P20

ACTIVITÉ UNE MAILLE APRÈS L'AUTRE

Une fois par mois les tricoteuses se retrouvent à la bibliothèque le samedi après-midi de 14H à 17H pour passer un moment convivial.

On peut venir se faire expliquer un modèle, ou des techniques, mais surtout apprendre les différentes mailles pour pouvoir réaliser de belles pièces. Pour vous perfectionner, des conseils avisés vous seront donnés par M. Christine. De nos jours, le tricotage et le crochet sont des activités de loisirs appréciées et accessibles à tout le monde. Cet atelier est ouvert à tous et gratuit.

ASSOCIATION

JOUER C'EST BON POUR LE MORAL ET CONSEILLÉ POUR LA SANTÉ !



L'ASSOCIATION Tu Joues ? Espace de rencontre ludique s'installe dans notre village le troisième mercredi du mois salle de L'EPA de 10H à 12H ce qui permet de se rencontrer et de construire des liens avec des personnes de milieux et d'âges différents.

Les enfants du village l'ont bien compris pour eux c'est le point de chute et c'est avec plaisir que l'on fait connaissance autour des tables de jeux, de ce fait on oublie le temps de quelques heures les écrans. L'accompagnatrice Laure est là pour guider et expliquer les règles des jeux.

Présentation de L'Association : La LUDOTHEQUE, 8 rue, de la vieille à St Julien-Molin-Molette

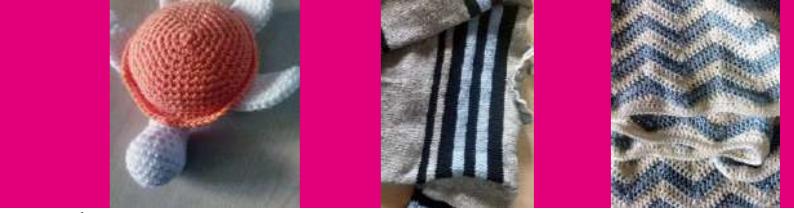
lieu partage et d'écoute ouverte à tous vous pouvez jouer sur place ou emprunter.

Le LUDO-BUS appelé LUDO'PILAT il sillonne les routes du Pilat vous pourrez le retrouver sur les villages de Marlhes, St Sauveur-en-Rue, St Romain et Jonzieux, pour le prêt de jeux.

L'ESPACE RENCONTRE LUDIQUE dans nos villages de La Versanne, St Regis du Coin, Marlhes. Une fois par mois.

Mail : associatio.tujoues@gmail.com

Téléphone : 07 52 08 76 61



P21

VIE SOCIALE ET CULTURELLE RENOUVELLEMENT

L'Espace Déôme est en plein renouvellement de son projet social, celui-ci étant arrivé à échéance.

Ce dossier-document permettra à la caisse d'allocation familiale(CAF) de Saint Etienne de continuer à reconnaître L'Espace Déôme comme un centre social pour les quatre années à venir, permettant ainsi de le co-financer avec le Département et les huit communes de l'ex canton de Bourg-Argental.



En tournée chez vous

A l'initiative d'Anne BUB, directrice de L'Espace Déôme, le bureau a décidé d'aller à la rencontre des huit communes de notre canton pour élaborer son projet Social. C'est avec plaisir que nous les avons reçus sur notre marché d'été du 27 mai 2023. Les nouveaux habitants ou ceux installés depuis plusieurs années déjà, toutes ces familles sont venues s'informer avec ces questions : «Où se trouve l'Espace Déôme à Bourg-Argental ? Quels sont les activités proposées ? Comment inscrire nos enfants et quelles sont les dates d'ouverture et les horaires du centre aéré pour les grandes et petites vacances ? Les parents étaient bien renseignés et à l'instant T».

A L'Espace Déôme il y a aussi les activités adultes, ados, les sorties familiales POUR TOUS . Avec un stand très bien agencé avec un emplacement «petite restauration», nous avons partagé un moment convivial avec L'Espace Déôme belle matinée.

Espace socio-culturel de la Déôme - Allée du 8 Mai 1945 42220 Bg.Argental
Ouvert : lundi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Mardi et vendredi : de 14h à 18h (Fermeture à 18h pendant les vacances)
Tel. 04 77 39 11 48 - mial. accueilespacedeome@gmail.com - <https://espacedeome.centres-sociaux.fr>

ÉTAT CIVIL 2023

NAISSANCES

Lenny Ange Sébastien
MOULIN BLANQUART
né le 18 mai 2023

MARIAGES

Mr Frédéric ORIOL et Mme Estelle BONNEVIALLE
le 1er avril 2023

DÉCÈS

Mr ROUCHOUSE Louis
le 27 avril 2023
Mr JAQUEMONT Stéphane
le 15 mai 2023
Mr HEURIER Jean-Paul
le 10 octobre 2023

SICTOM ENVIRONNEMENT NOS DÉCHETS, CE QUI A CHANGÉ !

Afin d'optimiser le service de collecte, le SICTOM fait évoluer son fonctionnement pour le ramassage des ordures ménagères résiduelles (Bacs verts) et du tri sélectif (Bacs jaunes). En effet, une réorganisation des points de collecte a été mise en place progressivement depuis 2024.*

Soutenu financièrement par CITEO, le syndicat s'est lancé dans un projet de déploiement de colonnes aériennes et semi-enterrées pour remplacer les bacs verts et les bacs jaunes. Ces colonnes (Ordures ménagères ou Tri Sélectif) ont une grosse capacité de stockage : **1 colonne = 7 bacs collectifs**

Ce changement s'est opéré sur la commune depuis la fin du mois d'avril 2024 avec la création de trois sites :



• Accro bois (Ordures ménagères/Tri sélectif)



• Carrefour Saint-Didier (Ordures ménagères/Tri sélectif)



• Cimetière (Ordures ménagères/Tri sélectif)

La mise en place de ce nouveau dispositif comporte de nombreux avantages :

- **Une meilleure performance de tri** avec un geste de tri facilité par le regroupement des colonnes en points d'apport volontaire ;
- **Une meilleur intégration paysagère** avec des colonnes plus esthétiques que des bacs et une implantation stable permettant d'éviter les envols ou les déplacements de conteneurs ;
- **Une meilleure maîtrise des dépenses et moins d'impact carbone** : maîtrise de la masse salariale, moins de consommation de carburant, moins de rotation de camions ;
- **Amélioration de la qualité de travail des agents** avec moins de pénibilité ;
- **Augmentation de la capacité de stockage** avec moins de conteneurs qui débordent.

*Cet article reprend point par point le courrier reçu le 18 avril 2024 de Monsieur Frédéric Girodet, Président du Sictom Velay Pilat.

SERVICES MDS



Les Maisons des Services de Saint Genest Malifaux et Bourg-Argental proposent différents services pour faciliter les démarches administratives des personnes par l'intermédiaire de Cécile Exbrayat coordinatrice.

Droits : CAF, MSA, CPAM, Caisses de retraite, MGEN, Mutuelles...

Accès aux soins : Complémentaire santé solidaire, mise en lien avec des réseaux de santé...

Emploi : Pôle emploi, recherche d'emploi, Formations, Compte personnalisé, emploi des jeunes...

Carte grise, permis de conduire.

Logement : rénovation, ouverture de droits allocation logement, Fibre ...

Infos jeunes

Infos seniors

Ce service est ouvert à tous les habitants de la CCMP.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : de 13h30 à 16h30

Mardi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Jeudi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Vendredi : de 9h à 12h

Saint-Genest-Malifaux
Impasse de la Mairie
Tél. 04 27 64 80 52

Bourg-Argental
Allée du 8 mai 1945, 1^{er} étage
Tél. 04 51 26 06 59

Contact : mds@cc-montsdupilat.fr

INFOS PRATIQUES

RECENSEMENT

Tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire.

DÉCHÈTERIE

Saint-Genest-Malifaux

Tel. 04 77 51 47 91

ÉTÉ du 15 mai au 15 sept.

Lundi -vendredi de 13h30 à 18h
Mercredi-samedi de 9h à 12h
et de 13h30 à 18h.

HIVER du 16 sept. au 14 mai.

Lundi -vendredi de 13h30 à 17h
Mercredi-samedi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h.

Bourg-Argental

Tel. 04 77 39 18 84

ÉTÉ du 15 mai au 15 sept.

Lundi-vendredi de 13h30 à 18h
Mercredi-samedi de 9h à 12h
et de 13h30 à 18h.

HIVER du 16 sept. au 14 mai.

Lundi-vendredi de 13h30 à 17h
Mercredi-samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Versanne

Permanences les 1er mardis de chaque mois de l'année en Mairie de 9h à 11h

Contact au 09 75 96 86 74

Une permanence pour permettre à toute personne qui le souhaite d'être écoutée, informée et orientée.

C'est une aide pour les personnes en difficulté et en particulier : aux familles, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

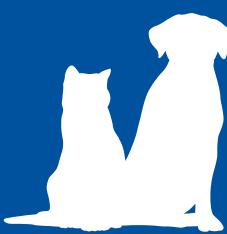
Le transport scolaire

Depuis l'existence du transport scolaire, la liaison établie a pour principale destination les écoles de Bourg-Argental. L'évolution des mobilités justifiée surtout par des motifs professionnels conduit les familles à orienter leurs enfants vers des établissements scolaires d'autres communes des Monts du Pilat. La région compétente dans le domaine des transports propose différents services que l'on peut retrouver en téléchargeant le règlement des transports dans La Loire avec le lien [download laregionvoustransporte.fr](http://laregionvoustransporte.fr)



Pour des renseignements complémentaires contacter l'Antenne Régionale des transports de La Loire au 04 26 73 57 25

Adhésion SPA



Les élus des communes rurales sont régulièrement sollicités pour prendre en charge des animaux égarés ou abandonnés. Afin de les traiter dans de bonnes conditions et le cas échéant identifier leur propriétaire la municipalité a sollicité les services de la Fourrière Vivaroise située à Eteize dans l'Ardèche. Le coût de fonctionnement annuel est de 468.48€, auquel il faut ajouter pour la première année l'inscription d'un montant de 422.40€.

